

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

CONFÉRENCE DE L'UNION

Trente-troisième session ordinaire

9-10 février 2020

Addis-Abeba (Éthiopie)

Assembly/AU/17(XXXIII)

Original : français

**RAPPORT DE SON EXCELLENCE MONSIEUR IBRAHIM
BOUBACAR KEITA, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI,
LEADER DE L'UNION AFRICAINE POUR LES ARTS,
LA CULTURE ET LE PATRIMOINE**

**RAPPORT DE SON EXCELLENCE MONSIEUR IBRAHIM BOUBACAR KEITA,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI, LEADER DE L'UA POUR LES
ARTS, LA CULTURE ET LE PATRIMOINE**

Introduction

1. Lors de la 32^{ème} Conférence de l'Union Africaine tenue les 10 et 11 février 2019 à Addis-Ababa (Éthiopie), j'ai, en ma qualité de Président de la République du Mali, solennellement accepté d'assumer la mission de leader de l'organisation continentale pour les Arts, la Culture et le Patrimoine. A la faveur de deux interventions, j'ai brossé les grandes lignes de ma mission, et indiqué que je m'assignerai trois objectifs :

- a) *Aider à clarifier au plan conceptuel la problématique culturelle africaine.* Il s'agit de dépasser les querelles d'école autour des vocables de culture, arts et patrimoine et de promouvoir une approche qui lie ces notions à celle de « développement durable et inclusif », dans l'esprit de l'*Agenda 2063* ;
- b) *Renforcer le plaidoyer pour un développement humain* .Il s'agit de faire valoir que, pour avoir un sens, le développement doit être centré sur l'être humain qui doit en être l'Alpha et l'Omega. Il s'agit également de faire entendre l'idée selon laquelle la paix, qui est l'autre nom du développement, a une dimension culturelle en ce que, pour être durable, elle doit procéder de la claire conscience que la diversité est enrichissante ;
- c) *Impulser ou renforcer les activités opérationnelles.* L'UA compte à son actif nombre d'initiatives visant à conférer une place centrale à la culture, aux arts et au patrimoine africains. Ces initiatives n'ont toutefois pas toujours donné la pleine mesure de leur potentiel et il importe de voir comment soutenir les efforts de la CUA en vue de leur revitalisation. Hors de l'UA, des initiatives sont menées ou envisagées qui peuvent avoir une incidence certaine sur les problématiques culturelles auxquelles l'Afrique et ses diasporas sont attachées; elles méritent, pour certaines d'entre elles, un soutien du leader.

2. C'est sur cet arrière-plan que j'ai entrepris la rédaction de ce rapport qui vise un double objectif :

- informer la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine sur les progrès accomplis depuis février 2019 sous son magistère en tant que leader pour les Arts, la Culture et le Patrimoine en vertu du mandat reçu du Président en exercice d'alors Son Excellence Monsieur Paul KAGAME, Président de la République du Rwanda ;
- esquisser les grandes lignes des interventions que j'entends mener en 2020.

3. C'est autour de ces deux séquences temporelles qu'est structuré ce rapport.

Partie 1 : Activités menées entre Avril et Octobre 2019

1. **Structuration du bureau du leader**

4. Dès ma désignation comme leader pour les Arts, la Culture et le Patrimoine, j'ai pensé nécessaire d'établir des structures qui pourraient m'accompagner intellectuellement et politiquement. C'est ainsi que j'ai mis sur pied depuis Février 2019 trois instances :

1.1. **Conseil des Pairs**

5. J'ai invité douze (12) chefs d'Etat à se joindre à moi pour former un Conseil des Pairs dont le mandat est de formuler des orientations stratégiques et d'assurer une prise en compte de ces orientations dans les activités de l'UA. Il est également attendu des membres de ce Conseil qu'ils jouent au niveau sous régional le rôle d'impulsion, de plaidoyer et de facilitation qui est le mien au niveau continental. La liste des membres du Comité des Pairs est donnée en annexe. Le Conseil se réunira le 9 Février 2020 à Addis-Ababa, en marge de notre présente session, pour officialiser sa création.

1.2. **Comité Consultatif**

6. Composé de dix-sept (17) personnalités africaines connues, reconnues et respectées par leurs pairs dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine, le comité consultatif a pour mission essentielle de soutenir par des contributions intellectuelles mes activités pour atteindre les trois objectifs que je me suis assignés. En composant le Comité, j'ai veillé à ce qu'il soit équilibré d'un point de vue sectoriel, géographique, générationnel, linguistique et de genre et qu'il reflète la diversité africaine. En outre, pour garantir l'indépendance du Comité, ses membres sont choisis et siègent *intuitu personae*.

7. Le Comité a tenu sa première réunion à Bamako les 14 et 15 Octobre 2019. Quinze des dix-sept (17) membres invités y ont pris part, ainsi que la Commission de l'UA (CUA), l'UNESCO, et le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA). Le rapport de la rencontre est annexe au présent rapport.

1.3. **Une unité d'appui**

8. J'ai nommé un Conseiller Spécial pour coordonner le travail d'une unité d'appui qui, en collaboration avec la CUA, constituera la cheville ouvrière pour la mise en œuvre des activités retenues dans le cadre du mandat. L'unité d'appui servira également de secrétariat aux deux instances susnommées.

2. **Conceptualisation de la mission du leader**

9. Le Comité Consultatif a dressé un état des lieux de la situation du continent africain dans les domaines des arts, du patrimoine et de la culture dont les principaux traits sont les suivants :

a) Une marginalisation de la culture par rapport à l'économie dans l'ordre

des priorités du fait de la confusion entre fins et finalités du développement ;

- b) De faibles allocations budgétaires au secteur de la culture et un déficit chronique de financement : aucun pays africain n'a encore consacré 1% de son budget national à la culture, malgré la modicité de ce seuil ;
- c) Un manque d'infrastructures culturelles et d'apprentissages des métiers de la culture ainsi que de compétences adéquates ;
- d) Des faiblesses criantes dans la gouvernance du secteur qui se traduisent par une instabilité dans la prise en charge institutionnelle du secteur ;
- e) Une dépendance multiforme et multidimensionnelle de l'extérieur ;
- f) Des approches conceptuelles largement dominées par des visions européocentristes.

10. Ces caractéristiques peuvent être considérées comme des *tendances lourdes*.

11. Cependant, il a été noté au cours des deux dernières décennies, que les productions culturelles africaines, dans le domaine des arts vivants et visuels tout comme dans celui de la littérature, s'imposent par leur qualité et leur visibilité et que l'intérêt porté à la scène culturelle africaine s'en est trouvé accru. On note également sur le continent africain l'apparition d'un certain nombre d'initiatives, sous la forme de discours de ruptures et d'efforts pour inventer de nouveaux paradigmes quant à la production de sens de pratiques nouvelles, d'expressions et de modalités d'organisations originales. Il s'agit là de *germes de changements*, de signaux faibles susceptibles d'infléchir les tendances lourdes évoquées plus haut.

12. Le sentiment dominant qui s'est dégagé de la réunion du Comité Consultatif est que le continent se trouve, sous l'angle de la problématique culturelle, dans une situation de transition; tiraillé entre, d'une part, des tendances lourdes dont la persistance est inquiétante et, d'autre part, des germes de changement qui autorisent tous les espoirs. L'idée prévaut chez tous les membres du Comité Consultatif que le continent se trouve dans un entre-deux, un espace-temps de toutes les possibilités : des plus lumineuses aux plus crépusculaires.

13. Forts de la conviction que l'évolution de la sphère socio-culturelle à l'échelle continentale dépendra de la capacité des acteurs à s'affirmer sur le plan conceptuel, à développer des plaidoyers mobilisateurs et à bâtir des partenariats stratégiques prioritairement interafricains dans l'action, les membres du comité consultatif ont adopté les recommandations.

14. L'une d'elles porte sur la conceptualisation de la problématique culturelle. Il s'agit d'élaborer une nouvelle vision de la culture qui la sorte de l'espace marginal et périphérique qu'elle occupe, pour la considérer comme un lieu de production des buts et des finalités des aventures sociétales, d'éducation, d'édification des subjectivités individuelles et collectives, donc d'humanisation. De ce point de vue, elle est un

secteur primordial qui, par sa transversalité, affecte toutes les autres sphères de la société.

15. La culture est également, par les industries créatives qu'elle crée, porteuse de développement économique. L'exemple de l'industrie cinématographique du Nigeria est éloquent et peut constituer une source d'inspiration.

16. Une définition plus globale de la culture devrait également considérer celle-ci comme un indice transversal qui inclut, en plus des humanités et des arts, le rapport à la science et à la technologie. Une politique visant une meilleure intégration de la culture dans l'éducation dès l'école primaire, jusqu'à l'enseignement supérieur/universitaire, y compris en sciences et technologies, est nécessaire.

3. *Plaidoyer :*

17. Le plaidoyer est indispensable pour fonder en raison et légitimer les ruptures indispensables pour donner corps à l'idée selon laquelle l'Afrique doit déterminer ses propres agendas, parler avec ses propres catégories, et se référer à ses propres historicités plutôt qu'à un futur qui ne serait que le passé des autres. La plupart de mes interventions en tant que leader et celles des Co-leaders se situent vraisemblablement sur ce registre du plaidoyer. Il convient donc d'élaborer un discours sur la culture, les arts et le patrimoine comme à la fois témoin de l'histoire et indicateur d'horizons pour le continent africain, parce que les arts, la culture et le patrimoine renvoient aux formes d'organisation d'une société, à ses croyances, ses modes de production, ses activités créatrices, ses biens, ses langues.

18. Mérite également d'être soulignée l'importance stratégique que revêt la question de la préservation, voire du développement des langues africaines comme véhicule de communication, mais également de savoir et de culture.

19. Enfin, les arts du spectacle méritent une attention particulière parce qu'ils seront, selon toute vraisemblance, l'un des domaines les plus féconds du patrimoine culturel immatériel africain.

20. Ce travail de plaidoyer a été fait à la faveur de :

- Sommet extraordinaire de l'UA de juillet 2019 tenu à Niamey sur le lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ;
- Biennale de Luanda sur la culture de la paix de septembre 2019 ;
- Assemblée Générale de l'Organisation des Nations unies de septembre 2019 ;
- Sommet Russie-Afrique durant lequel j'ai eu, en marge des travaux, des entretiens avec quatre chefs d'Etat pressentis pour être membres du Conseil des Pairs ;
- Conférence générale de l'UNESCO à laquelle j'ai pris part le 14 Novembre 2019.

4. Soutien à des activités opérationnelles

21. Les activités opérationnelles proposées relèvent de cinq (05) registres :

- le financement de l'économie de la culture,
- le développement des infrastructures culturelles,
- la formation des acteurs culturels,
- le système d'information sur les arts, la culture et le patrimoine,
- la promotion des activités culturelles.

22. Quelques-unes des activités préconisées ont déjà fait l'objet d'interventions de ma part sous la forme de :

- a) missions auprès de certains États pour obtenir la ratification par quinze (15) États membres pour l'entrée en vigueur de la Charte. Après avoir pris contact avec plusieurs chefs d'État pour les sensibiliser à la question, j'ai dépêché des émissaires pour assurer le suivi requis ;
- b) lettres aux chefs d'État et de gouvernement africains pour solliciter leur soutien politique et financier en faveur du FMPA.

Partie 2 : Activités envisagées

23. En rapport avec la Commission de l'Union africaine, en concertation avec les membres du Conseil des Pairs, et en mobilisant l'expertise des membres du Comité Consultatif, j'envisage de m'investir dans les actions suivantes :

- a) Plaidoyer pour que l'Union africaine, notre organisation commune, déclare 2021 année de la culture, des arts et du patrimoine. Un projet de décision dans ce sens sera soumis à votre haute attention et je veux pouvoir compter sur le soutien de tous pour qu'il soit adopté ;
- b) Élaboration/parachèvement de plans stratégiques pour la promotion des arts, de la culture et du patrimoine (un continental et cinq régionaux) ;
- c) Élaboration de plans avec des partenaires stratégiques : UNESCO, OIF
- d) Envoi de missions auprès de chefs d'État et de gouvernement afin d'obtenir le nombre de quinze (15) ratifications nécessaires pour l'entrée en vigueur de la Charte de la renaissance culturelle africaine adoptée en janvier 2006 ;
- e) Célébration de l'entrée en vigueur de la Charte africaine de la renaissance culturelle. Parce que cette Charte a été conçue pour être un document de référence en matière de politiques culturelles en Afrique, son entrée en vigueur doit être célébrée avec une certaine solennité. La cérémonie pour magnifier son entrée en vigueur pourrait se dérouler à Bamako, Addis-Abeba ou une des capitales des Co-leaders en 2020. Elle pourrait être

couplée à une réunion des Ministres en charge des secteurs concernés en vue de l'opérationnalisation accélérée de la Charte ;

- f) Appui à la mobilisation des ressources pour le Fonds Mondial pour le Patrimoine Africain. Le renforcement de ce Fonds doit permettre d'intensifier l'inscription des biens matériels africains sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité tant pour répondre à la nécessité de valoriser davantage nos richesses que pour marquer notre présence au monde ;
- g) Faire entendre la voix de l'Afrique sur la restitution du patrimoine culturel africain présent en Occident. Il s'agira d'en faire une question continentale et non une affaire de quelques pays seulement ;
- h) Lancement du site web du leader. Ce site donnera de la visibilité à ce mandat culturel panafricain inédit et offrira au grand public, aux experts et acteurs culturels des ressources sur « la situation » et l'avenir de la culture, des arts et du patrimoine en Afrique et au sein de ses diasporas ainsi que sur les réalisations. Il permettra également de collecter et de faire émerger des idées portées par des individus ;
- i) Organisation de missions/activités d'intérêt stratégique et envoi d'émissaires en tant que de besoin ;
- j) Faire adopter par les instances compétentes de l'UA une décision pour encourager et engager les Etats à allouer au moins 1% des budgets nationaux à la culture.

Conclusion

24. Ce premier rapport permet donc à la fois de faire l'état des lieux des actions accomplies tout en dessinant les prochaines étapes fixées pour avancer sur le chemin du développement et de la promotion de la culture, des arts et du patrimoine sur le continent africain et au sein de ses diasporas. Il va sans dire que la tâche est aussi grande que les responsabilités qui nous ont été confiées à moi-même et à tous ceux qui ont accepté la mission de m'accompagner. L'enjeu de l'épanouissement culturel, fort, inclusif et protéiforme de l'Afrique- y compris sur les territoires numériques qui évoluent si vite - mérite l'engagement de chacun et doit être soutenue par une volonté politique commune. Pour ma part, je m'engage à rendre un prochain rapport sur les avancées en Janvier/Février 2021 à l'occasion de notre 34^{ème} session ordinaire.

ANNEXES : (03)

1. *Liste des membres du Conseil des pairs ;*
2. *Rapport de la 1^{ère} réunion du Comité consultatif ;*
3. *Projet de décision.*

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DES PAIRS
SUR LES ARTS, LA CULTURE ET L'HERITAGE**

Président du Cap Vert
S.E.M Jorge Carlos Fonseca

Président du Ghana
S.E.M Nana Akufo-Addo

Président du Nigeria
S.E.M Muhammadu Buhari

Président de la Guinée Equatoriale
S.E.M Teodoro Obiang Nguema Mbasogo

Président du Congo
S.E.M Denis Sassou Nguesso

Président de la République Démocratique du Congo
S.E.M Felix Tshisekedi

Roi du Maroc
Sa Majesté Mohamed VI

Président de l'Egypte
S.E.M El Fattah Al-Sissi

Président du Kenya
S.E.M Uhuru Kenyatta

Présidente de l'Ethiopie
S.E.Mme Sahle-Work Zewde

Président de l'Afrique du Sud
S.E.M Cyril Ramaphosa

Président de la Namibie
S.E.M Hage Geingob

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

Assembly/AU/17(XXXIII) Annexe 2

Original : français

RAPPORT GENERAL DU COMITE CONSULTATIF

RAPPORT GENERAL DU COMITE CONSULTATIF

INTRODUCTION GENERALE

1. Pour une Afrique qui ambitionne de jouer un plus grand rôle dans un monde globalisé, mais partant de son histoire, de ses ressources culturelles, de la richesse et de la diversité de ses identités et qui désire réinventer les modalités de sa présence au monde, il lui faut penser le rôle de ses cultures dans la construction de son bien-être économique et social ainsi que dans l'épanouissement de ses sociétés. Il s'agit plus particulièrement de prendre en charge la question complexe de la formation et du développement des identités africaines dans un monde multiculturel.

2. Penser le rôle des cultures ne peut se faire sans une théorie de la culture. Les théories actuelles sur la culture et la réalité des pratiques culturelles ont été dominées jusqu'ici par deux approches contestables. La première est une approche fixiste centrée sur les traits culturels qui caractériseraient les communautés et n'évolueraient pratiquement pas, des traits culturels qui seraient en quelque sorte des invariants. La seconde est une approche qui consiste à considérer la culture comme expression de l'expérience humaine universelle ; une acception beaucoup trop large qui omet le fait que les communautés humaines sont historiquement marquées. Les deux approches constituent en fait deux façons de se perdre. La première en emmurant les cultures dans un essentialisme qui les vide de leur dynamisme, la seconde en les dissolvant dans un universel abstrait qui, pour l'heure, n'est pas riche de tous les particuliers. Il est donc nécessaire de dépasser ces approches afin d'opérer de fécondes ruptures. Dans cette optique, l'approche du philosophe camerounais Fabien Eboussi Boulaga¹ qui considère la culture comme le lieu où l'individu s'appréhende comme genèse, comme autoproduction de soi à partir de ce qu'il n'est plus en direction de ce qu'il n'est pas encore, nous semble le mieux correspondre à la réalité dans le champ des pratiques culturelles africaines.

3. On note à cet égard un souci croissant d'ancrer les politiques culturelles sur des visions de long terme et des options novatrices par rapport aux politiques antérieures². On observe aussi un élargissement du cercle des acteurs impliqués dans l'action culturelle. Sur les deux terrains, les transitions en cours, qui se soldent parfois par de vraies ruptures, se traduisent par la remise en question des séparations, des logiques binaires, des dichotomies et un refus de la hiérarchisation des savoirs et des cultures ainsi que celui de leur folklorisation.

4. Pour être durables, les ruptures en question requièrent du courage.

¹Christianisme sans fétiche, Éditions Présence Africaine, 1981

²Découvertes du Burkina, Gouverner pour et par la culture, page 45.

- D'abord le courage d'innover, en embrassant pleinement les développements récents des technologies de la communication et de l'information qui ne peuvent manquer d'avoir des impacts sur la production de nouveaux média culturels et sur la création de nouveaux espaces de diffusion de la culture ;
- Le courage, ensuite, d'opérer des synthèses entre des approches novatrices et un usage réinventé et vivifiant des héritages ;
- Le courage enfin, de se « presser » selon le mot d'Édouard Glissant vers l'avenir ; une idée similaire à celle qu'exprimait Aimé Césaire lorsqu'il écrivait « Ayons l'audace de regarder l'avenir »³.

5. Mais où trouver ce courage ? Chez les acteurs et mouvements du champ politique ? Chez les acteurs et activistes culturels ? Chez les décideurs publics en matière de politiques culturelles ? Chez des opérateurs économiques innovants ? Dans des alliances entre ces diverses catégories sociales ? Le champ des possibles est si large et si ouvert qu'on ne saurait faire l'économie d'une « analyse concrète des situations concrètes » pour répondre à la question posée ci-dessus. On ne saurait, en d'autres termes, faire l'économie d'un diagnostic stratégique du secteur de la culture.

6. Comme tout diagnostic stratégique digne de ce nom, celui qui porte sur la culture doit, à tout le moins :

- analyser les facteurs d'évolution des secteurs de la culture, les acteurs qui ont une influence sur ces facteurs, les stratégies de ces acteurs, les incertitudes liées à ces stratégies ;
- mettre en exergue les invariants, les tendances lourdes et les germes de changement du système considéré.

7. Il s'agit en somme de mettre à plat les dynamiques qui font évoluer les systèmes culturels. Tel est le contenu de l'approche systémique que nous recommandons⁴.

8. Un postulat majeur dans cette approche est qu'aucune variable n'est capable, à elle seule, de faire évoluer ledit système, et que c'est plutôt de l'interaction de plusieurs variables que dépendent le sens et la vitesse d'évolution du système considéré. L'examen des révolutions qui ont secoué et façonné notre monde autorise à prolonger ce postulat par une hypothèse qui est que les variables constitutives du système relèveront de plusieurs registres : économique, social, politique, culturel, environnemental et/ou technologique.

³ Dans « Moi, laminaire »

⁴ Voir Futurs africains: *Un guide pour les réflexions prospectives en Afrique*

9. Par ailleurs, le bien-être culturel et social et « le développement durable et inclusif », pour reprendre une expression de l'**Agenda 2063** de l'Union Africaine, entretiennent des relations dialectiques et peuvent se renforcer mutuellement. En lien avec les problématiques culturelles, cet Agenda 2063, sous-titré « l'Afrique que nous voulons », retient deux idées que le Comité consultatif fait siennes :

- (i) Le développement n'a de sens que s'il est centré sur l'être humain. L'adoption pratique d'une telle posture continue d'être un défi majeur dans un monde mu par une recherche effrénée de la croissance économique considérée comme la finalité ultime de l'aventure sociétale, en dépit des importants ravages sociétaux et environnementaux d'une telle vision du progrès.
- (ii) L'ambition que nourrit l'Union Africaine d'accélérer la construction d'une Afrique en paix avec elle-même et avec les autres parties du monde procède d'une vision certes politique mais également philosophique car l'édification de la paix a une dimension culturelle en ce que, pour être durable, la paix doit procéder de la claire conscience que la diversité est enrichissante.

10. C'est sur cet arrière-plan que s'est réuni les 14-15 octobre 2019 à Bamako le Comité Consultatif établi par Son Excellence le Président du Mali Ibrahim Boubacar Keita pour le soutenir dans sa mission de leader de l'Union Africaine pour les Arts, la Culture et le Patrimoine. Composé de 17 personnalités d'Afrique et de la Diaspora siégeant *intuitu personae*, ce comité s'est attaché à répondre aux attentes du Président I.B.Keita consistant, en l'occurrence, à disposer d'éléments de réflexion et de propositions d'actions susceptibles d'être intégrés dans une feuille de route que le Président /leader déroulerait en concertation avec ses pairs et les organes appropriés de l'Union Africaine pour assurer un meilleur épanouissement culturel du Continent Africain.

11. Les lignes qui suivent présentent de façon ramassée les principaux résultats des travaux du comité consultatif. Ces résultats sont ordonnés autour de deux axes :

- un rapide état des lieux de la situation du continent africain dans les domaines des arts du patrimoine et de la culture ;
- une série de recommandations visant à affiner la conceptualisation des problématiques culturelles du continent, intensifier le plaidoyer dans ce domaine et soutenir ou initier des activités opérationnelles centrées sur les priorités africaines.

I. UN ETAT DES LIEUX

12. L'état des lieux qui s'est dégagé des délibérations du Comité consultatif réuni en session plénière le 14 Octobre fait ressortir les faits saillants suivants :

- (i) Une marginalisation de la culture par rapport à l'économie dans l'ordre des

priorités du fait de la confusion entre fins et finalités du développement.

- (ii) De faibles allocations budgétaires au secteur de la culture et un déficit chronique de financement : aucun pays africain n'a encore consacré 1% de son budget national à la culture, malgré la modicité de ce seuil prévu par l'Union Africaine.
- (iii) Un manque d'infrastructures culturelles et d'apprentissages des métiers de la culture ainsi que de compétences adéquates.
- (iv) Des faiblesses criantes dans la gouvernance du secteur qui se traduisent par une instabilité dans la prise en charge institutionnelle du secteur.
- (v) Une dépendance multiforme et multidimensionnelle de l'extérieur.
- (vi) Des approches conceptuelles largement dominées par des visions européocentristes.

13. Ces caractéristiques peuvent être considérées comme des *tendances lourdes*.

Cependant, il a été noté au cours des deux dernières décennies, que les productions culturelles africaines, dans le domaine des arts vivants et visuels tout comme dans celui de la littérature, s'imposent par leur qualité et leur visibilité ; et l'intérêt porté à la scène culturelle africaine s'en est trouvé accru. On note également sur le continent africain l'apparition d'un certain nombre d'initiatives, sous la forme de discours de ruptures et d'efforts pour inventer de nouveaux paradigmes quant à la production de sens (Ateliers de la Pensée et initiatives similaires), de pratiques nouvelles, d'expressions et de modalités d'organisations originales telles que (Les Récréâtrales au Burkina Faso). Il s'agit là de *germes de changements*, possiblement de signaux faibles, mais susceptibles d'infléchir les tendances lourdes évoquées plus haut.

14. Le sentiment dominant qui s'est dégagé des échanges sur la situation actuelle est que le continent est, sous l'angle de la problématique culturelle, dans une situation de transition ; tiraillé entre, d'une part, des tendances lourdes dont la persistance est inquiétante et, d'autre part, des germes de changement qui autorisent tous les espoirs. L'idée prévaut chez tous les membres du Comité Consultatif que le continent se trouve dans un entre-deux, un espace-temps de toutes les possibilités : des plus lumineuses aux plus crépusculaires.

15. Mais si le Comité Consultatif ne peut se prononcer de façon définitive sur l'avenir du système qui est en pleine évolution, il est en revanche convaincu que l'évolution de la sphère socioculturelle à l'échelle continentale dépendra de la capacité des acteurs à s'affirmer sur le plan conceptuel, à développer des plaidoyers mobilisateurs et à bâtir des partenariats stratégiques prioritairement interafricains dans l'action. Ce sont là des défis importants, voire majeurs. Toutefois, sous réserve de confirmation de ce rapide état des lieux par un diagnostic stratégique plus fouillé qui inclurait des étapes analytiques mentionnées plus haut, relever ces défis est à la portée du continent. C'est forts de cette

conviction et au vu de cet état des lieux que les membres du comité consultatif ont adopté les recommandations qui suivent.

16. Destinées au leader de l'UA et à ses pairs, ainsi qu'aux organes appropriés de l'UA, ces recommandations constituent des pistes qui pourraient précisément contribuer à lever les défis d'ordre conceptuel, communicationnel ou opérationnel révélés par l'état des lieux.

II. SUR LA CONCEPTUALISATION DE LA PROBLEMATIQUE CULTURELLE

17. Il s'agit d'élaborer une nouvelle vision de la culture qui la sorte de l'espace marginal et périphérique qu'elle occupe, pour la considérer comme un lieu de production des buts et des finalités des aventures sociétales, d'éducation, d'édification des subjectivités individuelles et collectives, donc d'humanisation. De ce point de vue, elle est un secteur primordial qui, par sa transversalité, affecte toutes les autres sphères de la société.

18. La culture est également par les industries créatives qu'elle crée, porteuse de développement économique. L'exemple de l'industrie cinématographique du Nigeria est éloquent et peut constituer une source d'inspiration.

19. Une définition plus globale de la culture devrait également considérer celle-ci comme un indice transversal qui inclut, en plus des humanités et des arts, le rapport à la science et à la technologie. Une politique visant une meilleure intégration de la culture dans l'éducation dès l'école primaire, jusqu'à l'enseignement supérieur/universitaire, y compris en sciences et technologies, est nécessaire.

III. SUR LE PLAIDOYER EN FAVEUR DE NOUVEAUX PARADIGMES

20. Le plaidoyer est indispensable pour fonder en raison et légitimer les ruptures indispensables si l'on veut donner corps à l'idée selon laquelle il nous faut apprendre à déterminer nos propres agendas, parler avec nos propres catégories, nos grammaires et nous référer à nos propres historicités et référer à notre propre futur plutôt qu'à un futur qui ne serait que le passé des autres. Nous partons de l'hypothèse que la plupart des interventions du leader et celles des Co-leaders se situeront vraisemblablement sur ce registre du plaidoyer. Il convient donc d'élaborer un discours sur la culture, les arts et le patrimoine comme à la fois témoin de l'histoire et indicateur d'horizons pour le continent africain, parce que les arts, la culture et le patrimoine renvoient aux formes d'organisation d'une société, à ses croyances, ses modes de production, ses activités créatrices, ses biens, ses langues. Quant à la fonction d'indicateur d'horizon, l'on n'insistera jamais assez sur l'importance stratégique que revêt la question de la préservation, voire du développement des langues africaines comme véhicule de communication et également de savoir et de culture. L'on n'omettra pas non plus le fait que les arts du spectacle seront, selon toute vraisemblance, l'un des domaines les plus féconds du patrimoine culturel immatériel africain et qu'à ce titre ils méritent une attention particulière.

Propositions pour le plaidoyer

- Intensifier l'inscription des biens matériels africains sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité (aussi bien pour répondre à la nécessité de valoriser davantage nos richesses et de marquer notre présence au monde).
- Sur la restitution du patrimoine culturel africain présent en Occident : porter au premier plan la voix de l'Afrique, en faire une question continentale et non une affaire de quelques pays, pour un traitement adéquat.
- Plaider pour que l'UA déclare une année de la culture, des arts et du patrimoine et ce dès 2021.
- Faire de la Charte africaine de la renaissance culturelle un document de référence

IV. SUR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES

21. Les activités opérationnelles proposées relèvent de plusieurs registres : le financement de l'économie de la culture et des infrastructures-clés en la matière, la formation des acteurs culturels, le déploiement d'un système d'information sur les arts, la culture et le patrimoine, la promotion et la valorisation des activités culturelles.

(1) Le financement de l'économie de la culture et des infrastructures-clés en la matière

- Repenser l'économie culturelle à partir du continent (ses ressources matérielles, symboliques, financières).
- Déterminer les infrastructures culturelles clés et les secteurs culturels dans lesquels investir en priorité.
- Créer un fonds d'investissement en infrastructures culturelles financé par les États membres de l'UA et dont le capital serait ouvert au secteur privé africain. Le Fonds pourrait être géré par la Banque Africaine de Développement. Les pays comme les opérateurs du secteur privé africain pourraient soumettre au Fonds des projets culturels pour financement.
- Prendre un engagement lié au financement durable des politiques culturelles en leur allouant 1 % des budgets des États. Cela permettra de former et accompagner les acteurs culturels, d'identifier et développer des infrastructures, d'investir dans l'éducation et la formation artistique, de développer une stratégie de promotion.
- Adopter des politiques fiscales incitant entreprises et individus au mécénat et au financement des arts et de la culture.
- Construire des infrastructures culturelles en quantité suffisante et de qualité. L'objectif serait d'arriver à un meilleur maillage des pays en

infrastructures culturelles (bibliothèques, salle de concert, théâtre, cinéma...) pour réduire les disparités dans ce domaine.

- Créer un cadre d'émulation et une incitation à la construction d'infrastructures culturelles par le biais de la création de capitales culturelles annuelles par discipline artistique (Capitale du livre, de la danse, du théâtre, du cinéma, de la photographie...).
- Créer un musée Africain d'art contemporain et/ou soutenir ceux existants déjà. Exemple: le ZeitzMocca de Cape Town qui est le plus grand musée africain d'art contemporain d'Afrique.
- Créer des Centres Culturels Africains dans le monde (ici également, aussi bien pour répondre à la nécessité de valoriser davantage nos richesses et de marquer notre présence au monde).
- Soutenir la mise en place d'une maison d'édition continentale dotée d'une imprimerie et de moyens substantiels et adossée à des réseaux de distribution et de traduction continentaux pour les livres publiés.
- Intégrer dans la stratégie de développement de toutes les infrastructures la dimension numérique pour faciliter la production de nouveaux média culturels, la diffusion de la culture et renforcer la présence de l'Afrique au monde « online ».

(2) La formation des jeunes et des acteurs culturels

- Introduire l'éducation au patrimoine dans les programmes scolaires pour renforcer les capacités et la culture générale de la jeunesse et la doter d'un socle commun source d'union et de fierté.
- Assurer la formation aux métiers des arts et de la culture et aux pratiques artistiques par la création d'instituts de formation dans toutes les disciplines artistiques.
- Promouvoir la recherche à travers une coopération entre les institutions de recherches des différents pays et/ou sous-régions.
- Instituer un système de collaboration entre les structures de recherches et les instituts ou entreprises de technologie dans le cadre des opérations de sauvegarde et de valorisation du patrimoine (fouilles archéologiques, réhabilitation de sites et d'édifices, etc.).
- Créer un système d'information sur les politiques culturelles au niveau continental.

(3) Le déploiement d'un système d'information sur les arts, la culture et le patrimoine

- Créer un système d'information relatif aux politiques culturelles à l'échelle continentale.
- Créer un indice de gouvernance des politiques culturelles permettant leur évaluation ; l'idée d'un baromètre des politiques culturelles et de productions-clés (telles que les festivals déjà existants) procède du même souci.

- Créer un répertoire des grandes plateformes artistiques du Continent (MASA, FESPACO), les évaluer et procéder à la labellisation de ces plateformes.
- Créer un label « Union Africaine » pour les festivals.

(4) La promotion et la valorisation des activités culturelles

- Créer un visa de circulation « culture et création » pour les artistes africains, afin que ces derniers puissent se déplacer sans difficultés à l'intérieur du Continent.
- Créer un prix de l'Union Africaine des lettres, de la musique, du cinéma pour rendre visibles et promouvoir la créativité des artistes du continent.
- Créer une série (TV / web) sur l'histoire moderne de l'Afrique.
- Mettre en place le 4e Festival panafricain des Arts et de la Culture (devait se tenir à Kinshasa).
- Traduire et diffuser nos textes fondamentaux / Retranscrire et promouvoir les récits et informations de la tradition.

22. Pour toutes ces activités, le Comité Consultatif recommande de s'appuyer autant que faire se peut sur les acquis des institutions et autres instruments créés ou soutenus par l'OUA/UA parmi lesquels on peut citer :

- le Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale (CELHTO) ;
- le Centre de recherches et de documentation sur les traditions et les langues africaines (CERDOTOLA) ;
- le Centre international des civilisations bantous (CICIBA) ;
- l'Académie Africaine des langues (ACALAN) ;
- le Fonds du patrimoine mondial africain (FPMA) ;
- École du Patrimoine Africain.

CONCLUSION

23. De ce premier état des lieux de la situation du continent africain dans les domaines des arts, du patrimoine et de la culture, état des lieux qui doit être complété par un diagnostic stratégique plus fouillé, l'on peut dégager une conclusion provisoire. Celle-ci peut s'articuler autour de trois éléments structurants importants même s'ils ne sont pas exhaustifs :

- la décision de l'Union africaine de créer un rôle inédit de leader de l'Union Africaine pour les Arts, la Culture et le Patrimoine, cumulée à celle de ce leader, Son Excellence le Président du Mali Ibrahim Boubacar Keita, d'établir un Comité Consultatif panafricain pour le soutenir dans cette mission démontrent un intérêt sensible pour la problématique de l'épanouissement culturel de l'Afrique ;

- Toutefois, le Comité consultatif ne donnera la pleine mesure de son potentiel que si ses recommandations sont soutenues par une volonté politique affirmée d'inscrire l'action dans la durée, de transcender, ce faisant, les limites liées aux mandats de gouvernance ou aux modes de prise en charge institutionnels des problématiques culturelles au niveau national ou régional. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'appel du Comité au « courage de se presser vers l'avenir », combiné avec le souci d'assurer une réelle durabilité dans la mise en œuvre des programmes qui seront retenus ;

- Compte-tenu du caractère vaste, multidimensionnel et protéiforme du champ culturel, des approches holistiques devront être développées pour s'assurer qu'aucune de ses dimensions constitutives ne soit oubliée ou sous-estimée. Cet impératif est d'autant plus pressant que, par essence, la culture est domaine « en devenir » surtout dans un contexte marqué, partout dans le monde, par des changements rapides des structures démographiques, sociales politiques, environnementales, technologiques. L'évaluation des actions du leader et de ses Pairs mérite dès lors une attention soutenue; elle doit être menée avec comme objectif de favoriser l'épanouissement culturel de l'Afrique dans son environnement et dans le monde.

**PROJET DE DECISION SUR LE RAPPORT
SUR LES ARTS, LA CULTURE ET LE PATRIMOINE**

La Conférence,

1. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** du rapport de **S.E. M. Ibrahim Boubacar KEITA**, Président de la République du Mali, leader de l'Union africaine pour promouvoir les Arts, la Culture et le Patrimoine sur le continent et **le FELICITE** pour son engagement et son investissement personnel ainsi que les résultats appréciables enregistrés depuis sa désignation par ses pairs en février 2019 ;
2. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT ET SALUE** l'initiative inédite du leader de mettre en place un Conseil des Pairs sur les Arts, la Culture et le Patrimoine chargé de formuler des orientations stratégiques, d'assurer une prise en compte de ces orientations dans les activités de l'UA et de jouer au niveau régional un rôle d'impulsion, de plaidoyer et de facilitation ;
3. **SOULIGNE** l'importance de la Culture, des Arts et du patrimoine dans la réalisation des objectifs et des programmes phares de l'Agenda 2063 de l'Union africaine;
4. **SE FELICITE** de la ratification par quatorze (14) Etats membres de la Charte africaine de la renaissance culturelle adoptée en janvier 2006 et **PRIE INSTAMMENT** les autres Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, de signer et/ou ratifier ladite Charte en vue de son entrée en vigueur dans les meilleurs délais ;
5. **PREND NOTE** de l'insuffisance des allocations budgétaires des Etats membres aux secteurs de la Culture, des Arts et du Patrimoine et **EXHORTE** en conséquence les Etats membres à allouer au moins 1% de leur budget national auxdits secteurs à l'horizon 2030;
6. **ENGAGE** la Commission à prendre les dispositions nécessaires pour renforcer les structures de l'UA en charge des questions de Culture, d'Arts et de Patrimoine dans le cadre du processus de réforme institutionnelle de l'UA en cours et à faire rapport au Conseil exécutif en juin/juillet 2021 ;
7. **APPROUVE** la proposition de **S.E. M. Ibrahim Boubacar KEITA**, Président de la République du Mali, de déclarer 2021 Année de l'UA pour les Arts, la Culture et le Patrimoine et **DEMANDE** à la Commission de proposer, en rapport avec le leader, le thème y afférent en vue de son examen et son adoption par le Conseil exécutif lors de sa session de juin/juillet 2020 ;
8. **DEMANDE** au Leader désigné par ses pairs pour promouvoir les Arts, la Culture et le Patrimoine de soumettre un rapport à mi-parcours lors de la 34^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA, prévue en janvier/février 2021.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2020-02-10

Report of HIS Excellency Ibrahim Boubacar Keita, President of the Republic of Mali, Leader of the African Union on Arts, Culture and Heritage

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8980>

Downloaded from African Union Common Repository